



## La CGT Otis se bat tous les jours pour améliorer les conditions de travail des salariés.

Lors des commissions de suivi de la mise en place de l'accord sur le temps de travail, nous avons, avec les autres organisations syndicales signataires, obtenu de réelles avancées :

- **Les réparateurs d'équipe maintenance** restent, malgré les premières intentions de l'entreprise, mensualisés.
- **Premier appareil à plus de 50 Kms du domicile** : Elargissement de l'indemnité de sujétion (attribuée à tous les techniciens qui n'ont pas de tournée et ne bénéficient pas des 4 jours de repos supplémentaires = 9,5 euros à rajouter à l'indemnité repas de 9,13 euros) 25/50 kms : application des indemnités de déplacement en fonction des kms parcourus à partir du centre.
- **Remplacement d'un collègue** : Elargissement de l'indemnité de sujétion (idem ci-dessus) 25/50 Kms : application des indemnités de déplacement en fonction des Kms parcourus à partir du centre s'il démarre sa journée sur la tournée d'un collègue.
- **Technicien de maintenance qui fait du T** : Les 3 heures de travaux en dehors du périmètre habituel requises pour toucher l'indemnité de sujétion (3 euros pour un déplacement < 25 kms à rajouter à l'indemnité repas de 9,13 euros) n'ont plus besoin d'être continues.
- **Techniciens travaux /Mod** Aujourd'hui c'est semaine en 4 jours pour tous. Une étude sera faite dans chaque établissements avant fin mars pour déterminer équipe par équipe et en fonction des amplitudes horaires maximales admissibles une nouvelle organisation : 4/ 4,5 ou 5 jours par semaine.
- **Techniciens Portis** : Versement des indemnités de déplacement selon la grille de l'accord, à partir du lieu de référence. Horaires : note de service – maintenus. Pause déjeuner 1h. Propositions pour les Techniciens Portes IDF : Application de l'accord et des notes de service, selon activité Maintenance et travaux. Démarrage embauche au 1er appareil à l'heure (4 jours de compensation trajet). Horaires Portes organisation IDF : en cours d'étude.
- **OTIS LINE** : Retour aux cycles existants : 1 week end travaillé par cycle de 4 semaines y compris pour les superviseurs.

Cependant, nous devons poursuivre nos combats pour continuer à obtenir de nouveaux acquis pour les travailleurs. **Les techniciens travaux province** ont vu leurs revenus fortement réduits avec la suppression de la zone 66, **les techniciens de maintenance en 2 roues** à qui on demande encore d'être sur site à l'heure d'embauche alors qu'ils doivent récupérer leurs véhicules dans les locaux OTIS, **les HHO ile de France** à qui on a supprimé l'indemnité T4, **les astreintes**, etc, etc.

La cgt Otis participe activement aux réunions de suivis de l'accord n'hésitez pas à vous rapprocher de nous !

<http://otis.reference-syndicale.fr> <https://www.facebook.com/736334749823383/>

**C'est toutes et tous ensemble et unis qu'on pourra y arriver ! On ne lâche rien !**

